



SAS ROUSSILLON TOPO INGENIERIE

POUR AGENCE HECTARE DE PERPIGNAN :

Intitulé : Lotissement 23 parcelles- Rue du Mas
Rabat – ANDANTE

Objet : Bureau d'Etudes pour la mission complète

Commune : Prades

HECTARE

A L'ATTENTION DU SERVICE COMPTABILITE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES

CS 30020

34 741 VENDARGUES

REÇU le

03 OCT. 2022

Rép:

Condition de paiement

Date de la facture

26/09/2022

30jrs

Date limite de paiement

26/10/2022

MISSION BUREAU D'ETUDES VRD

N°	Désignation des missions	U	Q	P.U.	Total HT
1	Études Préalables : <u>Études préalables</u> : Reconnaissance et enquête sur les réseaux de desserte. Possibilité de raccordement, contact avec les concessionnaires, reconnaissance géologique à partir des documents et sondages disponibles. Collaboration au diagnostic eaux pluviales conformément au cahier des charges remis par le maître d'ouvrage. Conclusions et recommandations quant aux différentes solutions d'aménagement du terrain.	Ft	0	1150	Facturé
2	Dépôt de permis d'aménager : <u>Pièces Ecrites</u> : Programme des travaux (PA8), Engagement du lotisseur (PA12a), Statuts de l'association syndicale libre (PA12b), <u>Pièces graphiques</u> : Plan de situation (PA1), Plan d'état des lieux (PA3), Plan de décomposition côté dans les 3 dimensions (PA4), deux Vues et Coupes du terrain (PA5), photographies en situation de l'environnement proche (PA6) et éloigné (PA7), Plans des travaux d'équipement (voirie, réseau d'eaux pluviales, réseaux d'eaux usées et d'eau potable, réseau basse tension, réseaux de télécommunication et d'éclairage public) (PA8), document graphique faisant apparaître une ou plusieurs implantations des bâtiments (PA9) <u>Nota</u> : Hors Notice hydraulique	Ft	0	5 359	Facturé
3	DCE : Dossier de Consultation des Entreprises : Etablissement du dossier de consultation des entreprises, comprenant les réunions avec l'architecte et les bureaux d'études techniques, les réunions avec les concessionnaires, le DPGF, le BPU, le CCTP et les plans techniques.	Ft	0	4991	Facturé



4	<u>DET : Direction des Tavaux et AOR : Assistance aux opérations de réception</u> <u>DET : Direction des Tavaux :</u> Organisation, gestion et direction des réunions de chantier hebdomadaires. Vérification des états quantitatifs mensuels établis par les entrepreneurs, établissement et transmission au maître d'ouvrage des propositions de paiement de l'entrepreneur, confection des bordereau de prix supplémentaires et avenants éventuels, organisation des opérations de réception des ouvrages et participations à ces opérations en assistance au maître d'ouvrage, liaisons avec les organismes de contrôle éventuel, établissement et notification à l'entrepreneur du décompte général définitif, instruction des mémoires de réclamation de l'entrepreneur et assistance au maître d'ouvrage au règlement des litiges correspondants. <u>AOR : Assistance aux opérations de réception :</u> Constitution du dossier des ouvrages exécutés et remise au maître d'ouvrage du dossier des ouvrages exécutés comprenant : la collecte, en vue de l'exploitation des ouvrages des notices de fonctionnement des ouvrages ainsi que des plans de récolement conformes à l'exécution et toutes les conformités des concessionnaires attenantes à ces plans.	Ft	30%	9992	2 997.60 €
Montant HT					2 997.60 €
TVA 20%					599.52 €
MONTANT TTC					3 597.12 €

Vu, Vérifié et bon à payer

A Perpignan, le 26 septembre 2022

 **RTI**
Roussillon Topo Ingenierie
71 route du Moulin d'Orles
66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 66 57 72
rti@orange.fr - Siret 535 335 053 00042

N° 1 : 100% facturé le 11/03/2021, payé le 04/05/2021
N° 2 : 50% facturé le 11/03/2021, payé le 04/05/2021
N° 2 : 50% facturé le 27/10/2021, payé le 02/12/2021
N° 3 : 100% facturé le 19/05/2022 et payé le 16/08/2022
N°4 : 15% facturé le 19/07/2022 et payé le 16/09/2022
N°4 : 15% facturé le 04/08/2022 et payé le 16/09/2022
N°4 : 20% facturé le 26/09/2022

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

BET Roussillon Topo Ingénierie

SAS au capital de 1 000€ - APE 7112B - N°TVA intra : FR33 535 335 053 - RCS PERPIGNAN - SIRET 535 335 053 00042

IBAN : FR76 1660 7000 0018 2212 1348 941 - BIC : CCBPFRPPPPG

71 route du moulin d'Orles- 66000 PERPIGNAN

Tél : 04.68.66.57.72 - Courriel : rti66@orange.fr